

Modalités d'annulation et de remboursement

Inscription au congrès annuel

Jusqu'à 15 jours avant la tenue du congrès, possibilité de transférer l'inscription à une autre personne, pourvu que la différence de prix selon le statut de cette personne, s'il y a lieu, soit acquittée.

Possibilité de reporter 100 % des frais d'inscription à une autre activité si l'inscription est annulée 15 jours ou plus avant l'événement.

En cas de non-report et de non-transfert, remboursement de 75 % si l'inscription est annulée 15 jours ou plus avant l'événement.

Aucun remboursement ni transfert si l'inscription est annulée moins de 15 jours avant l'événement.

Aucun remboursement ne sera accordé à la participante ou au participant absent de l'événement.

Toute inscription doit être payée avant la tenue de l'événement. Chaque participante et participant doit acquitter la totalité de ses frais pour avoir accès à l'événement.

Kiosque au congrès annuel

Aucun remboursement ni transfert si la réservation d'un kiosque est annulée moins de 30 jours avant l'événement.

Toute annulation entre le 30e et le 60e jour avant l'événement entraînera des frais de 50 % des coûts de location.

Toute annulation plus de 60 jours avant l'événement entraînera des frais de 25 % des coûts de location.